

Berne, le 26 septembre 2022

Le calcul des rentes AI sera enfin plus équitable!

Après le [oui unanime du Conseil national](#) en juin dernier, le Conseil des États vient d'accepter une [motion](#) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) demandant au Conseil fédéral de corriger le mode de calcul des rentes de l'assurance-invalidité. Cette décision met fin à une iniquité dénoncée depuis près de deux ans par AGILE.CH.

Dans le cadre de la [consultation sur le règlement de l'assurance-invalidité \(RAI\)](#) en mars 2021, AGILE.CH avait déjà demandé un changement du mode de calcul des rentes AI, puisque ce dernier se base sur des statistiques ne reflétant pas la réalité. Cette critique a été confirmée par une [étude scientifique](#) interdisciplinaire (allemand) publiée la même année: un calcul biaisé prive de rente un grand nombre de personnes, en particulier celles dont le revenu est modeste. Un scandale!

Ainsi privées de revenu et dans l'incapacité de travailler, les personnes concernées n'ont souvent pas d'autre choix que de recourir à l'aide sociale. AGILE.CH a dénoncé à de multiples reprises cet indigne transfert de charges. Voyant leurs coûts sociaux augmenter, les communes suisses sont finalement montées elles aussi au créneau, via leurs représentant-es sous la coupole.

La motion acceptée par les deux chambres charge le Conseil fédéral de prendre en considération le nouveau système de rentes linéaire, en vigueur depuis le début de cette année. Il devra intégrer dans le calcul des rentes une solution proposée par les professeur-es Riemer-Kafka et Schwegler, auteur-es de l'étude « [Der Weg zu einem invaliditätskonformerem Tabellenlohn](#) » (allemand). Le barème salarial qui sert au calcul des rentes sera modifié de sorte à tenir compte des atteintes à la santé des personnes concernées. Leur taux d'invalidité, qui détermine la rente, sera ainsi calculé de manière différenciée. Enfin!